



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 18 décembre 2025

I. Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 25

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme LAMBERT – Mme BOSQUIER – M. BULARD –

Excusés ayant donné pouvoir

M. BRUNET a donné pouvoir à M GESLIN Francis

M MIZABI a donné pouvoir à Mme VANDEL

Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme DUDOUET

M PETIT a donné pouvoir à M SACHOT

M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

M. BIGOT a donné pouvoir à Mme BOSQUIER

Mme FRIBOULET a donné pouvoir à Mme MEZRAR

Mme LECLERC a donné pouvoir M BULARD

Excusés

M BRUNAUD

M PAUMIER

Mme Sandrine DUDOUET est nommée secrétaire de séance.

II. Contrôle du quorum

Le quorum est atteint

III. Contrôle des délégations de vote

Présents : 15

Pouvoirs : 8

Absents : 2

Votants : 23

IV. Désignation du secrétaire de séance

La présidente ayant ouverte la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil. Mme Sandrine DUDOUET est proposée pour remplir cette fonction.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, décide par :

Voix pour : 23 voix contre : 0 Abstention : 0

de désigner Mme Sandrine DUDOUET secrétaire de séance.

V. Approbation du procès-verbal du jeudi 27 juin 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 juin 2025 :

Voix pour : 23 voix contre : 0 Abstention : 0

VI. Délégations du Conseil Municipal à Madame la Maire : obligation de rendre compte

Madame la Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Madame la Maire, Nadia MEZRAR

2025-12-79 : Adoption du Budget Primitif 2026

Intervention : Madame la Maire présente les grandes lignes du Budget primitif 2026 sur la base du rapport de présentation adressé au Conseil municipal dans le délai de 12 jours avant la séance.

Elle propose ensuite à chaque adjoint de présenter les actions majeurs de leur délégation :

Intervention de Taylor ROGERET

*Adjoint à la Maire chargé du développement durable,
de la transition écologique, du cadre de vie, des services publics et du numérique*

Madame la Maire, chers collègues, le budget primitif 2026 s'inscrit pleinement dans la trajectoire engagée par la Municipalité en faveur de la transition écologique, de la modernisation des services publics et de l'amélioration durable du cadre de vie.

Transition écologique et sobriété énergétique

Après un mandat marqué par des investissements majeurs, notamment la reconstruction de la salle omnisports Alain Calmat – Dominique Montier, l'année 2026 est une année de consolidation.

La Ville poursuit :

- les actions de maintenance et de sécurisation des bâtiments communaux, avec une enveloppe de 200 000 € ;
- la sensibilisation des agents, des associations et des usagers aux économies d'énergie et à l'usage raisonnable des équipements municipaux ;
- le maintien de l'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau pour les particuliers, dans le cadre des engagements communaux en faveur de la COP 2030.

Cadre de vie et environnement

En matière de cadre de vie, la Ville adapte ses pratiques aux enjeux environnementaux actuels. Le **marché d'entretien du cimetière sera relancé** afin de tenir compte de l'interdiction des produits phytosanitaires et des contraintes liées aux cycles naturels.

Par ailleurs, la Ville engage en 2026 le **déplacement progressif des jardins familiaux de la rue Galbois vers la rue de la Haline**, pour lequel une enveloppe de 50 000 € est inscrite, en concertation avec les jardiniers concernés.

Numérique et services publics

Le développement durable, c'est aussi un numérique plus responsable et plus efficace. À ce titre, **229 080 € sont consacrés en 2026 aux matériels et logiciels**, afin de moderniser les outils municipaux, sécuriser les données et améliorer le service rendu aux usagers comme aux agents.

Ce budget traduit une vision cohérente : celle d'une ville attentive à son environnement, responsable dans ses choix et résolument tournée vers l'avenir.

Je vous remercie.

Intervention de Patricia QUOD-MAUGER

Adjointe à la Maire chargée de la culture, du patrimoine et des animations

Madame la Maire, chers collègues, dans un contexte souvent constraint, la Municipalité a fait le choix, depuis le début du mandat, de ne jamais considérer la culture comme une variable d'ajustement. Le budget primitif 2026 s'inscrit pleinement dans cette ambition.

Culture et accès pour tous

La Ville poursuit en 2026 une politique culturelle accessible, inclusive et tournée vers tous les publics. La tarification spécifique de l'opération « **Je sors mes parents** » est maintenue, afin de permettre aux familles de découvrir ensemble des propositions culturelles de qualité.

Les grands temps forts culturels continueront d'animer la commune, avec notamment :

la programmation annuelle de l'**Espace culturel Philippe Torreton**,
le **festival Graine de public**,
et la programmation estivale **Saint Pier'air d'été**.

Un budget de **66 250 €** est consacré à l'ensemble de ces actions, qui participent au rayonnement culturel de la ville et au lien social.

Éducation artistique et culturelle

Les **Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC)** poursuivront leur déploiement en 2026, avec un crédit de **52 500 €**. Ces parcours, proposés de la crèche au CM2, sont élaborés en partenariat avec l'Éducation nationale et la Direction régionale des affaires culturelles. Ils ont permis à la Ville d'obtenir le **label 100 % EAC**, faisant de Saint-Pierre-lès-Elbeuf l'une des premières communes de la Métropole et du département à être ainsi reconnue.

Patrimoine et art dans la ville

La culture, c'est aussi la valorisation du patrimoine et de l'espace public. En 2026, la Ville engagera :

- **50 000 € pour la restauration de l'orgue de l'église Saint-Louis**, ainsi que l'acquisition de socles de protection pour les statues de Saint-Roch et de Saint-Pierre ;
- **20 000 € d'études** pour l'ancien presbytère et l'église du Lierroult, afin de préparer leur préservation et leur valorisation.

L'art dans la rue poursuivra également son développement, avec la création de deux nouvelles œuvres pour rendre l'espace public plus attractif et porteur de sens.

Enfin, l'année 2026 verra le **démarrage des travaux de la médiathèque Claude Vochelet**, équipement structurant qui deviendra un lieu de savoirs, de rencontres et d'animations au cœur de la ville. Ce budget 2026 reflète une politique culturelle ambitieuse, fidèle aux valeurs d'ouverture, de transmission et de partage portées par notre majorité.

Je vous remercie.

Intervention de Laurent SACHOT

Adjoint à la Maire chargé des sports et de la vie associative

Madame la Maire, chers collègues, le sport et la vie associative sont des leviers essentiels de cohésion sociale, de santé et de dynamisme local. Le budget primitif 2026 vient consolider les actions engagées depuis le début du mandat et accompagner les associations saint-pierraises dans la durée.

Équipements sportifs

L'année 2026 marquera une étape importante avec la **réouverture de la salle omnisports Alain Calmat – Dominique Montier**, après 12 mois de travaux. Ce projet structurant, d'un coût total de **3,4 millions d'euros**, cofinancé à hauteur de 75 %, offre désormais aux usagers un équipement moderne, performant sur le plan énergétique et répondant aux normes actuelles.

En complément, la Ville poursuivra sa stratégie d'amélioration des équipements sportifs avec l'inscription de **9 700 €**, permettant d'assurer l'entretien et l'adaptation progressive des infrastructures existantes.

Pratique sportive et accès pour tous

Les dispositifs **Atout sport** et **Sport pour tous** seront reconduits en 2026. Ils permettent de favoriser la découverte de différentes disciplines, en lien étroit avec les clubs et associations du territoire, et de rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre, notamment aux enfants et aux publics accompagnés par le CCAS.

Le sport participe également aux politiques de mobilité douce et de cadre de vie, avec la reconduction du **mois du vélo**, en partenariat avec mon collègue Taylor Rogeret.

Vie associative

La vitalité associative est une richesse pour notre commune. L'enveloppe consacrée aux **subventions aux associations culturelles, sportives, sociales et citoyennes** est maintenue à **160 000 €** en 2026, traduisant le soutien constant de la Ville à ses partenaires associatifs.

Les temps forts de la vie associative, tels que le **forum des associations** ou la **cérémonie de récompenses aux sportifs et bénévoles associatifs**, continueront de rythmer l'année et de mettre en lumière l'engagement des habitants.

Ce budget 2026 permet ainsi de clore un mandat marqué par des investissements ambitieux et un soutien durable au tissu associatif local.

Je vous remercie.

Intervention de Sandrine DUDOUET

Adjointe à la Maire chargée des solidarités, de l'insertion et du lien social, en lien avec Salika Semiem, Conseillère municipale déléguée chargée du handicap et de l'inclusion

Madame la Maire, chers collègues, à travers le budget primitif 2026, la Ville réaffirme son engagement constant en faveur des solidarités, de l'insertion et du lien social, piliers essentiels de la cohésion communale.

Comme chaque année, il ne s'agit pas de voter le budget du Centre Communal d'Action Sociale, mais bien la **subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS**, fixée à ce stade à **480 000 €**.

Action sociale et accompagnement des publics

Cette subvention permettra au CCAS de poursuivre l'accompagnement des familles, des personnes isolées et des publics les plus fragiles, dans un contexte social toujours marqué par les conséquences des crises successives.

La Ville maintient par ailleurs des politiques structurantes, comme la **tarification sociale de la restauration scolaire**, qui permet de soutenir concrètement les familles et de limiter le recours aux aides ponctuelles.

Seniors et résidence Marguerite Thibert

L'année 2026 sera marquée par une nouvelle étape importante pour la **résidence autonomie Marguerite Thibert**. À compter du 1er février 2026, débuteront les **travaux de rénovation et de mise aux normes de l'ensemble des salles de bain**, ainsi que la **création de 6 logements de type T2**, venant enrichir l'offre de logements pour les seniors.

Ces travaux, d'un montant global de **1,6 million d'euros**, sont financés par le CCAS en lien avec le bailleur Habitat 76. Ils seront menés sur une durée prévisionnelle de 17 mois, en concertation étroite avec les résidents.

Insertion, handicap et inclusion

En matière d'insertion et de handicap, nous poursuivrons, avec Salika Semiem, le renforcement des partenariats avec les acteurs spécialisés, notamment les structures médico-sociales du territoire.

Les actions d'utilité publique, de sensibilisation et de solidarité continueront d'être soutenues, qu'il s'agisse de l'accompagnement vers l'emploi, de l'inclusion des personnes en situation de handicap ou de l'animation du lien social à l'échelle communale.

Ce budget 2026 vient ainsi consolider un mandat marqué par une politique sociale humaine, attentive et solidaire, au plus près des besoins des Saint-Pierrais.

Je vous remercie.

Intervention d'Élisabeth VANDEL

Adjointe à la Maire chargée de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et de la coopération, en lien avec Pascale Delobel, Conseillère municipale déléguée

Madame la Maire, chers collègues, l'éducation, l'enfance et la jeunesse demeurent, année après année, des priorités fortes de l'action municipale. Le budget primitif 2026 en est une nouvelle illustration et vient clore un mandat durant lequel la Ville n'a jamais renoncé à investir pour les plus jeunes, malgré un contexte financier contraint.

Éducation et écoles

L'année 2026 sera une année structurante pour nos écoles. Au-delà du maintien des crédits de fonctionnement nécessaires au bon accueil des enfants, la Ville engage le **démarrage des travaux de mise aux normes et de réhabilitation globale des écoles maternelle Hector Malot et élémentaire Jules Verne**, pour un montant de **650 000 € en 2026**, sur un coût total d'opération de 1,5 million d'euros.

Ces travaux traduisent notre volonté d'offrir aux enfants et aux équipes éducatives des conditions d'apprentissage modernes, sécurisées et adaptées aux usages d'aujourd'hui.

Les écoles bénéficieront également du **renouvellement de mobilier et de petits équipements**, pour un montant de 16 000 €, afin d'améliorer le quotidien scolaire.

Restauration scolaire et accueil des enfants

La restauration municipale, reconnue pour la qualité de ses repas, se verra dotée d'un **budget de 325 370 €** afin d'absorber l'augmentation des denrées alimentaires tout en maintenant la qualité nutritionnelle et environnementale des repas.

Conformément aux engagements pris, les **tarifs de restauration scolaire resteront inchangés en 2026**, venant compléter la tarification sociale à 0,70 € et 1 €, mise en place par notre majorité.

Jeunesse et coopération

Les actions en direction de la jeunesse se poursuivent avec la consolidation des dispositifs existants. Le Cap poursuivra sa dynamique avec le renouvellement et le complément de matériels et de mobiliers pour 7 760 €.

Les dispositifs en faveur de l'engagement et de l'autonomie des jeunes, portés avec Pascale Delobel, continueront d'être accompagnés, tout comme les actions de coopération en cours ou en construction.

Ce budget 2026 confirme une ambition claire : accompagner chaque enfant et chaque jeune Saint-Pierrais, de la petite enfance à l'entrée dans l'âge adulte, dans les meilleures conditions possibles.

Je vous remercie.

Intervention de Francis GESLIN

Adjoint à la Maire chargé de la vie participative, de la citoyenneté, de la médiation, de la sécurité et de la voirie, en lien avec Patricia Barrière, Conseillère municipale déléguée

Madame la Maire, chers collègues, le budget primitif 2026 traduit la volonté constante de la Municipalité de garantir aux Saint-Pierraises et aux Saint-Pierrais un cadre de vie sûr, apaisé et fondé sur le dialogue et la participation citoyenne.

Sécurité et tranquillité publique

En matière de sécurité, la Ville poursuit les efforts engagés depuis le début du mandat. En 2026, **24 000 € sont inscrits pour la poursuite du déploiement de la vidéoprotection**, dans la continuité du triplement du nombre de caméras réalisé sur ce mandat, ainsi que pour la liaison du Centre de Supervision Urbain avec le Commissariat central de Rouen.

Ces investissements s'inscrivent dans une stratégie globale, complémentaire du travail quotidien de la Police municipale, dont l'efficacité et la proximité sont aujourd'hui reconnues.

Voirie et cadre de vie

Le cadre de vie et la sécurité passent également par un espace public bien entretenu et bien éclairé. Ainsi, dans le cadre du **rallumage progressif de l'éclairage public la nuit**, un fonds de concours de 130 000 € a été acté avec la Métropole Rouen Normandie. Pour 2026, **65 000 € sont inscrits** afin d'accélérer le déploiement de l'éclairage public en LED, plus performant et plus économique en énergie.

Vie participative et citoyenneté

La vie participative demeure un pilier de l'action municipale. Aux côtés de Patricia Barrière, nous continuerons à faire vivre les dispositifs de proximité, de médiation et d'engagement citoyen qui renforcent le lien entre la Ville et ses habitants.

Ces politiques publiques, parfois discrètes mais essentielles, contribuent à faire de Saint-Pierre-lès-Elbeuf une ville attentive à ses habitants, où le dialogue et la prévention prennent.

Le budget 2026 permet ainsi de **consolider les acquis du mandat**, sans renoncer à l'exigence de sécurité, de proximité et de citoyenneté qui guide notre action depuis 2020.

Je vous remercie.

Intervention de Laurence ESCLASSE

Adjointe à la Maire chargée de l'urbanisme, des bâtiments communaux, des travaux, du développement économique et des commerces et services

Madame la Maire, chers collègues, les délégations que j'ai l'honneur de porter – urbanisme, bâtiments communaux, travaux, développement économique, commerces et services – sont au cœur de l'action municipale. Elles structurent concrètement notre projet de ville et rendent possibles l'ensemble des politiques publiques que nous menons depuis le début du mandat.

Le budget primitif 2026 s'inscrit pleinement dans cette logique : il vient **clore un mandat marqué par des investissements structurants** tout en préparant l'avenir, avec des choix responsables et maîtrisés.

Aménagement du territoire et urbanisme

En 2026, la Ville poursuit son engagement pour un aménagement équilibré, respectueux de son environnement et de son identité. L'année sera notamment marquée par :

- 1/ **le démarrage des travaux de la future médiathèque Claude Vochelet**, projet emblématique du mandat, avec 200 000 € inscrits pour le lancement opérationnel ;
- 2/ **la poursuite des travaux de mise aux normes et de rénovation des écoles Hector Malot et Jules Verne**, pour un montant de 650 000 € en 2026, sur une opération globale de 1,5 million d'euros ;
- 3/ **la maintenance et la mise aux normes des bâtiments communaux**, pour 200 000 €, afin de rattraper le retard accumulé sur les mandats précédents.

Ces investissements témoignent de notre volonté constante d'offrir aux Saint-Pierrais des équipements sûrs, accessibles et adaptés aux usages d'aujourd'hui.

Développement économique et commerces

La Ville poursuit également son rôle d'accompagnement des acteurs économiques locaux. Favoriser l'installation et le maintien des commerces, soutenir les services de proximité et renforcer l'attractivité du territoire restent des priorités.

Dans cette continuité, la Municipalité engage en 2026 une action concrète en faveur de l'accès aux soins, avec la **prise en charge d'une année de loyer pour un local médical**, afin de faciliter l'installation de professionnels de santé sur la commune.

Une ville responsable et tournée vers l'avenir

Enfin, ce budget 2026 traduit notre engagement pour une ville responsable, en lien étroit avec la Métropole Rouen Normandie, notamment à travers les réflexions engagées sur la planification urbaine, le cadre de vie et les grands projets de territoire.

Ce budget est l'aboutissement d'un travail collectif mené avec l'ensemble de l'équipe municipale, les services et Madame la Maire, que je tiens à remercier. Il permet à Saint-Pierre-lès-Elbeuf de rester une ville attractive, équilibrée et fidèle à ses valeurs.

Je vous remercie.

Madame la Maire remercie l'ensemble des intervenants et précise que le budget 2026 sonne donc la fin de ce mandat qui aura été marqué par une politique d'investissement sans précédent, tout en préservant la bonne santé financière de la Ville. Avec 4,5 années de capacité provisoire de désendettement en cette fin de mandat, l'équipe municipale n'a rien sacrifié à ses engagements pris devant les Saint-Pierrais en 2020, et ce malgré les crises successives, sanitaire, énergétique et internationale. Des investissements structurants, nécessaires et utiles ont été réalisés. Le service public a été conforté et développé. La ville s'est animée. La Ville est sortie de cette fameuse gestion en bonne mère et bon père de famille qui n'a mené qu'au dépérissage du patrimoine communal, sacrifié sur l'hôtel d'une soi-disante rigueur budgétaire.

Madame la Maire remercie l'ensemble des services pour la préparation de ce budget et profite de cette occasion pour remercier les agents municipaux présents à cette séance. Madame la maire remercie tous les agents communaux à travers eux.

Monsieur Laurent Sachot souhaite faire une intervention complémentaire.

Cette année encore, le budget de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf sera réalisé dans un contexte difficile pour les collectivités. Au-delà du contexte purement financier qui a vu les moyens dont disposent les collectivités se réduire année après année.

La question que doit se poser tout responsable politique, quel que soit le niveau auquel il se trouve, n'est pas de savoir si l'augmentation ou la baisse des dépenses publiques rendrait les gens plus heureux ou malheureux. La question est de savoir d'où vient l'argent et à quoi il sert.

Il s'agit de savoir si l'impôt prélevé l'est de façon juste, et s'il permet une bonne répartition des richesses entre tous.

Il s'agit de savoir si l'argent public dépensé est dépensé utilement au regard de l'intérêt général, de savoir si cet argent permet d'assurer l'égalité entre les personnes et entre les territoires, de savoir si il permet à chacun de vivre dignement et de trouver la place qui lui revient dans la société.

Ce sont ces questions-là qu'il faut se poser, et ce sont ces questions que nous nous sommes posées pour préparer ce budget, au regard de la connaissance que nous avons des besoins de la population.

Ce sur quoi je souhaite donc m'attarder, au moment de voter le budget de l'année 2026, c'est de savoir à quoi sert l'argent public dépensé à Saint-Pierre-les-Elbeuf

L'argent public dépensé, sert à faire fonctionner les écoles, à préparer, avec la volonté de les améliorer, les repas servis dans les cantines, à faire découvrir aux enfants la richesse du monde.

L'argent dépensé sert à assurer une politique sociale permettant à tous de vivre dignement. Il sert à développer une politique de soutien à la parentalité, à mener une politique d'animation, ou encore, à permettre à tous d'accéder aux loisirs, et aux familles de pouvoir partir en vacances.

L'argent dépensé à travers le budget dont nous débattons ce soir, est destiné à faire fonctionner, rénover ou construire les équipements sportifs de notre Ville.

Il sert à soutenir les associations qui œuvrent pour l'accès de tous au sport ou à la culture, qui œuvrent à la cohésion sociale ou au développement de la citoyenneté .

La citoyenneté, c'est à ça aussi que sert l'argent dépensé, en permettant de faire fonctionner le Conseil Municipal des jeunes en permettant d'associer la population à la construction de projets, ou tout simplement lorsqu'il s'agit d'organiser une élection.

L'argent dépensé, sert à mener une politique ambitieuse pour le cœur de Ville, à améliorer le cadre de vie,

L'argent dépensé, permet l'existence d'une saison culturelle variée et de qualité, où jeunes et moins jeunes se retrouvent nombreux, et où les spectacles finissent souvent en ovation.

Voilà ce à quoi sert, la dépense publique, Cela ne nous dit pas si la baisse ou l'augmentation de la dépense publique rend les gens plus heureux ou malheureux, même si chacun de nous a son idée sur la question.

Je crois que cela nous dit en revanche, que, même si nous voudrions avoir les moyens de faire davantage, nous pouvons nous réjouir collectivement, de ce à quoi nous employons l'argent public qui nous est confié.

Malgré cela, des investissements sont nécessaires pour assurer à notre Ville et à ses habitants l'avenir qu'ils méritent.

Aussi, n'avons-nous pas à rougir dans la mesure où ce qu'il permet est indispensable.

Ce budget reste donc, malgré la contrainte, un budget conforme à nos engagements et aux attentes de la population, raisons pour lesquelles les élus du groupe communiste approuvent ce budget.

Le vote du Budget primitif est un temps important dans chaque collectivité car il marque l'engagement d'action à l'égard des habitants.

Après le débat sur les orientations budgétaires du 27 novembre dernier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif de la Ville suivant les équilibres précisés ci-après. Le document annexé à la présente délibération vient préciser les projets engagés (par chapitre budgétaire) en 2026 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

La délibération n°2025-11-65 du 27 novembre 2025 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires,

Considérant

Qu'après avoir exposé à l'assemblée le Budget primitif 2026 par chapitre budgétaire en section de fonctionnement et en section d'investissement, Madame Nadia MEZRAR, Maire, invite le Conseil municipal à adopter le Budget primitif 2026, qui s'équilibre aux montants suivants:

En section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	10 255 412,00 €	10 255 412,00 €

En section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	2 589 795,00 €	2 589 795,00 €

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour : 21

Voix contre 2 (M. Bulard, Mme Leclerc)

Abstention 0

Article 1 : d'adopter le Budget primitif 2026 ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits du chapitre 012, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Madame la Maire, Nadia MEZRAR

2025-12-80 : Vote des taux d'imposition 2026

Chaque année, les communes doivent se prononcer sur la fixation des taux d'imposition.

Conformément aux engagements pris auprès des habitants Saint-Pierrais, il est proposé de ne pas augmenter, comme sur l'ensemble du mandat, les taux d'imposition pour l'année 2026.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de fixer les taux 2026 au niveau de ceux de l'année 2025, soit :

Taxe habitation : 16,38 %

Foncier bâti : 55,50 %

Foncier non bâti : 72,99 %

A noter que ces taux n'ont pas évolué depuis 20 ans.

Vu

Le Code Général des Impôts, notamment les articles 1636 B sexies et 1636 B sexies A

Considérant

Qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2026 ;

Qu'après analyse du budget primitif 2026, Madame Nadia MEZRAR, Maire, propose aux membres du Conseil municipal de maintenir les taux de l'année 2025 ;

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour : 23

Voix contre 0

Abstention 0

Article unique : de fixer les taux d'imposition 2026 au niveau de ceux de l'année 2025 soit :

Taxe d'habitation : 16.38%

Foncier bâti : 55.50%

Foncier non bâti : 72.99%

Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Madame la Maire, Nadia MEZRAR

2025-12-81 : Tarifs 2026 des prestations municipales

La Ville des Saint-Pierre-Lès-Elbeuf s'attache au quotidien, avec ses services, à rendre un service public de qualité et adapté aux différents publics.

Le contexte national et international pesant sur les budgets des collectivités locales et des ménages, la majorité municipale n'a pas souhaité faire supporter aux familles saint-pierraise tout le poids de l'inflation subie sur les denrées alimentaires. Ainsi, il est proposé de maintenir, comme en 2025, les tarifs de la restauration municipale à leur niveau actuel.

Pour les autres tarifs, ils font l'objet d'un ajustement à +1,5 % afin de tenir compte de l'évolution exponentielle des coûts de service (matières premières, énergie,...) liée à l'inflation dont le niveau moyen en 2025 atteint 1.7%.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026, tels qu'annexés à la présente délibération

Vu

Notamment l'article L 2121-13 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

La nécessité de fixer les tarifs des prestations municipales et d'occupation du domaine public.

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour : 23

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'adopter les tarifs, joints en annexe, applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Article 2 : d'inscrire les recettes au chapitre 70 et au chapitre 75 du budget communal.

Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Madame la Maire, Nadia MEZRAR

2025-12-82 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur Philippe GUERIN, Responsable du Service de Gestion Comptable, demande la mise en non-valeur de titres de recettes non recouvrés concernant les exercices 2019 à 2023.

La liste n° 6422050211 jointe présente l'ensemble des titres qui n'ont pu être recouvrés pour un montant total de 6 177.75 €. Il est précisé que toutes les voies de recours possibles ont été exécutées sans effet. Ces titres non recouvrés correspondent à des impayés de prestations municipales.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur cette liste.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

L'instruction comptable M57 ;

La demande de mise en non-valeur par le service de gestion comptable de Mesnil Esnard/ Grand Quevilly ;

Considérant

La nécessité d'admettre en non-valeur les titres proposés par le Comptable public;

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour : 23

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'admettre en non-valeur les titres selon la liste n° 6422050211 jointe pour un montant total de 6 177.75 € ;

Article 2 : de mandater cette somme au chapitre 65 du budget 2025.

Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Madame la Maire, Nadia MEZRAR

2025-12-83 : Admission en créances éteintes

Monsieur Philippe GUERIN, Responsable du Service de Gestion Comptable, demande la mise en créances éteintes de titres de recettes concernant les exercices 2021 à 2024.

Les créances éteintes résultent d'une décision de justice qui s'impose à la collectivité et met fin à toute procédure de recouvrement. De ce fait, l'assemblée délibérante ne peut s'opposer à leur exécution.

La liste n° 7133820211 jointe présente l'ensemble des titres qui n'ont pu être recouvrés pour un montant total de 324.81€. Il est précisé que ces sommes concernent des personnes en surendettement et qu'aucune voie de recourt n'est possible.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'admettre en créances éteintes cette liste.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

L'instruction comptable M57 ;

La demande de mise en créances éteintes par le service de gestion comptable de Mesnil Esnard/ Grand Quevilly ;

Considérant

La nécessité d'admettre en créances éteintes les titres proposés par le Comptable public;

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour : 23

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'admettre en créances éteintes les titres selon la liste n° 7133820211 jointe pour un montant total de 324.81€ ;

Article 2 : de mandater cette somme au chapitre 65 du budget 2025.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels

Rapporteur : Madame la Maire, Nadia MEZRAR

2025-12-84 : Recrutement direction de la culture

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est rappelé que les fonctions de direction de la bibliothèque sont occupées par un agent relevant du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine dont le départ en retraite s'annonce. Un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe assure actuellement le remplacement sur les missions de direction depuis le 12 décembre 2020 par la voie du détachement de la fonction publique hospitalière. Il est proposé d'intégrer cet agent eu égard à sa manière de servir et son engagement en faveur de la lecture publique et du projet de construction de la future médiathèque.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 12 décembre 2025, un emploi permanent à la bibliothèque relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Cet emploi devant être pourvu par un fonctionnaire, il est proposé d'intégrer l'agent assurant actuellement les missions de remplacement qui est en détachement de la fonction publique hospitalière.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1 ;

Le décret 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Considérant

Le départ en retraite de la responsable de la bibliothèque ;

La fin du détachement de l'agent en remplacement de ce poste ;

La nécessité d'offrir un service de qualité et de pourvoir à la création de poste

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour : 23

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Madame la Maire à créer un emploi permanent et à recruter un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine à temps complet, à compter du 12 décembre 2025 ;

Article 2 : d'inscrire la dépense correspondant à la rémunération au chapitre 012 du budget primitif 2025.

Intervention de Mme la Maire : Madame la Maire précise qu'il ne s'agit donc pas d'un poste supplémentaire et une juste reconnaissance de l'engagement de l'agent concerné.

Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Madame Sandrine Dudouet, Adjointe à la Maire chargée des solidarités, de l'insertion et du lien social

2025-12-85 Subvention au CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public autonome qui met en œuvre l'action sociale communale.

A ce titre, le CCAS gère différents services et établissement en vue de répondre aux besoins de la population notamment en faveur des personnes âgées (Résidence Autonomie et Service d'Aide à Domicile), des personnes et familles en difficultés.

Suite à l'adoption du budget primitif 2026 de la Ville, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant de la subvention d'équilibre allouée au CCAS à 480 000 €.

Il s'agit du montant maximal qui pourra être versé par la Commune au CCAS, les acomptes de subvention sont versés en fonction des besoins de trésorerie.

Vu

le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

le soutien financier de la commune à son CCAS par le biais d'une subvention d'équilibre ;

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour : 23

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2026 d'un montant maximum de 480 000 € ;

Article 2 : Cette dépense est inscrite au chapitre 65 du budget primitif 2026 de la Ville.

Finances locales 7.9 prise de participation

Rapporteur : Madame Sandrine Dudouet, Adjointe à la Maire chargée des solidarités, de l'insertion et du lien social

2025-12-86 :Prise en charge loyer cabinet médical

La santé est une des préoccupations récurrente et légitime des Français eu égard aux diverses réformes de l'hôpital public et face aux difficultés à trouver un médecin traitant dans certains territoires.

A Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les professionnels de santé installés sont nombreux:

- 7 médecins généralistes
- 6 infirmières libérales
- 2 pharmaciens
- 2 dentistes
- 1 orthophoniste

- 1 psychologue
- 1 pédicure-podologue
- 1 sage femme
- 1 kinésithérapeute
- 1 ostéopathe

Saint-Pierre-lès-Elbeuf n'est donc pas un désert médical et l'Agence Régionale de Santé ne classe pas la commune comme territoire dit « en tension ».

Pour autant, le départ annoncé cet été d'un médecin généraliste de la ville a placé de nombreux patients dans une certaine incertitude.

Un médecin remplaçant n'a pu être identifié, La Ville, avec l'appui du médecin en partance qui a conservé une partie de ses patients et de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Territoire elbeuvien (CPTS), a permis à la quasi intégralité de la patientèle de trouver un nouveau médecin traitant hors de la commune, le cabinet médical situé Allée Louise Michel n'étant pas en mesure d'absorber de nouveaux patients.

Parallèlement, la Ville s'est montrée proactive pour permettre l'installation d'un nouveau médecin généraliste.

Ainsi, en septembre dernier, Madame la Maire a reçu en mairie le directeur et la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui ont exposé les conditions de financement à réunir aujourd'hui pour favoriser l'installation des (jeunes) médecins.

En la matière, la question des locaux n'est plus une condition exclusive. En effet, les nouveaux médecins privilégièrent aujourd'hui le travail en réseau entre professionnels de santé. Or, il se trouve que cette dynamique de réseau n'était pas enclenchée à Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Par conséquent, le 7 octobre dernier, la Ville et la CPTS, sous l'impulsion de Madame Carine Point, pharmacienne de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, ont organisé une réunion de l'ensemble des professionnels de santé de la ville afin d'engager ensemble la réflexion d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), sur la base de témoignages de professionnels d'autres territoires.

Telles que définies par l'ARS, « les Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) permettent à des médecins et autres professionnels de santé qui partagent un projet médical commun, d'avoir un exercice coordonné et regroupé. Ce mode d'exercice largement plébiscité par les jeunes professionnels contribue à maintenir et consolider l'accès à des soins ambulatoires en proximité sur les territoires fragilisés ».

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), avant d'être un lieu, sont donc avant tout une démarche collective de coordination des professionnels de santé d'un même territoire. Ainsi, on parle également de MSP multi-sites.

D'autres temps d'échanges et de travail auront lieu dans les mois qui viennent pour bâtir ce projet que la Ville soutiendra dans la limite de ses compétences.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2025 pour la reconversion du site dit « 404 » rue aux Saulniers, la Municipalité a imposé aux candidats la présence de locaux à destination de professions libérales. Le projet pré-sélectionné prévoit ainsi 250 m² de locaux en rez-de-chaussée dotés d'un parking public.

Dans l'attente de ce projet, la Municipalité souhaite favoriser l'installation d'un ou deux professionnels de santé, notamment des médecins généralistes, en proposant la prise en charge, pendant une année, du loyer du cabinet médical laissé vacant au 651 Place Mendes France, et ce à compter de janvier 2026.

Les modalités de cette prise en charge seront précisées avec EBS Habitat, bailleur propriétaire de ces locaux. Le loyer mensuel est fixé à 825€. Une provision de 10.000 euros est inscrite au BP 2026.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de la prise en charge pendant une année du loyer du local évoqué plus haut, et d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

Le départ d'un médecin généraliste sur la commune ;

La disponibilité de locaux au sein du cabinet médical au 651 Place Mendes France ;

Le travail engagé pour la mise en œuvre d'une Maison de santé pluriprofessionnelle multi-sites ;

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour : 23

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'approuver le principe de la prise en charge pendant une année du loyer du local évoqué plus haut ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

Article 3 : d'inscrire la dépense au budget primitif 2026 au chapitre correspondant.

Intervention : Madame la maire précise que l'objectif est de consolider la maillage de professionnels de santé pourtant déjà nombreux. La Ville a fait le choix de travailler sur la question du réseau professionnel de santé ; démarche saluée par la CPTS. Elle rappelle que le projet de rénovation de l'ancien orphelinat permet de répondre à cette problématique d'accueil.

Autres domaines de compétences 9.1 autres domaines de compétence des communes

Rapporteur : Laurent SACHOT, Adjoint à la Maire chargé des Sports et de la Vie associative

2025-12-87 : Attribution des subventions 2026 aux associations

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf compte sur son territoire un nombre important d'associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, la citoyenneté, les solidarités ou encore les loisirs.

D'autres associations du territoire sont également accompagnées en fonction de l'intérêt qu'elles portent aux habitants de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et de leur contribution à l'action municipale.

Soucieuse de soutenir le tissu associatif local, la Ville apporte chaque année un soutien financier aux associations dans le cadre de leurs actions d'éducation, de cohésion sociale, d'animations sportives, culturelles, environnementales, sociales ou de loisirs.

Elle met également à leur disposition ses installations municipales et ses équipements, complémentaires au fonctionnement et à la mise en œuvre de leurs activités et projets. Des conventions d'objectifs et de moyens viennent encadrer ce partenariat dans l'intérêt général.

Après étude des demandes présentées pour l'année 2026, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les montants à attribuer à chaque association, selon le tableau en annexe.

Il est également proposé de valider :

- pour les subventions d'un montant inférieur ou égal à 500 €, le versement en une fois à l'attention de l'association concernée ;
- pour les subventions d'un montant supérieur à 500 €, un versement en deux temps : 80 % dès le mois mars et les 20 % restants au cours du dernier trimestre de l'année, **à l'exception** de la subvention attribuée à l'ESP Tennis de Table, versée par douzièmes conformément à la convention d'objectifs et de moyens ;

et ce, sous réserve de la transmission de toutes les pièces justificatives nécessaires à l'examen des demandes.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Le budget **2026** de la commune.

Considérant :

Qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Ville à la vie associative locale au travers de l'aide financière apportée dans le cadre des axes primordiaux du programme municipal ;

Que les associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local.

Le conseil municipal, décide : (voir détail des votes sur l'annexe)

Article 1 : d'approuver les montants de subventions alloués à toutes les associations, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : de valider, pour les subventions dont le montant est inférieur ou égal à 500 €, le versement en une seule fois à l'attention de l'association concernée.

Article 3 : de valider, pour les subventions dont le montant est supérieur à 500 €, un versement en deux temps :

- 80 % dès le mois de mars,
- 20 % durant le dernier trimestre de l'année,

à l'exception de la subvention octroyée à l'Entente Sainte-Pierraise de Tennis de Table, versée par douzièmes conformément à la convention d'objectifs et de moyens, et sous réserve de la transmission de toutes les pièces justificatives nécessaires à l'examen des demandes.

Article 4 : d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution des subventions.

Article 5 : d'inscrire les dépenses au chapitre 65 du budget de la Ville.

Intervention : Monsieur Bulard s'interroge sur l'absence de commission municipale en amont de cette délibération.

Madame la Maire précise que cela n'est pas obligatoire et encourage Monsieur Bulard à exprimer ses remarques en séance. Elle précise que ce calendrier permet le versement tôt des subventions aux associations de manière à leur garantir les moyens de leurs actions.

Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes - 9.1.3 Sport

Rapporteur : Laurent SACHOT, Adjoint à la Maire chargé des Sports et de la Vie associative

20258-12-88 : Attribution d'une aide financière à Mlle Louisy FERRIER

Louisy FERRIER, jeune gymnaste résidant à Saint-Pierre-lès-Elbeuf et licenciée au club Tempo Gym Elbeuf, a été sélectionnée pour participer au Tournoi International Maia, qui se déroulera au Portugal du 4 au 8 mars 2026. Elle concourra en gymnastique acrobatique, en duo, au niveau élite junior.

Cette sélection représente une étape majeure dans son parcours sportif, lui offrant l'opportunité de se confronter à un niveau international et de porter les couleurs de son club et de la commune. Le coût total du projet, incluant les déplacements, l'hébergement, la restauration et les frais d'inscription, est estimé à 2 000 €.

Afin d'alléger la charge financière pour la famille et conformément à la volonté de la municipalité de soutenir les jeunes sportifs, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une aide financière de 250 €, versée à Louisy FERRIER via le club Tempo Gym Elbeuf.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2026 ;

La demande de soutien financier déposée pour la participation de Louisy FERRIER au Tournoi International Maia au Portugal,

Considérant

Que cette compétition représente une étape importante dans son parcours sportif ;

Que la participation de cette jeune athlète contribue au rayonnement de la commune à l'international ;

Que cette aide permettra d'alléger la charge financière supportée par la famille et d'encourager une sportive méritante de la commune ;

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour : 23

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'accorder une aide financière d'un montant de 200 € afin de soutenir la participation de Louisy FERRIER au Tournoi International Maia au Portugal

Article 2 : de verser cette somme via le club Tempo Gym Elbeuf, structure de rattachement de la gymnaste ;

Article 3 : d'imputer cette dépense au budget communal chapitre 065.

Finances locales 7.10 Divers. 7.10.1 dons et legs

Rapporteur : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et des Animations de la Ville.

2025-12-89 : Subvention au profit de l'Association Française contre les Myopathies

Les manifestations relatives au Téléthon se sont déroulées les 5 et 6 décembre 2025. A cette occasion, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, partenaire de cette action, s'engage en reversant notamment la recette d'un spectacle du Festival Graine de public organisé du 14 novembre au 7 décembre 2025.

Pour cette année 2025, il est proposé au Conseil municipal qu'une subvention soit versée à l'A.F.M. (Association Française contre les Myopathies) d'un montant de 240€, correspondant à la recette du spectacle « Trois, Quatre... » par Canailles Rock, du vendredi 5 décembre à 19h à l'Espace culturel Philippe Torreton.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Considérant

L'engagement de la Ville en faveur du Téléthon et le soutien à l'AFM ;

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour : 23

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'approuver le versement d'une subvention de 240€ au profit de l'Association Française contre les Myopathies ;

Article 2 d'inscrire cette dépense au chapitre 065 du budget primitif 2025.

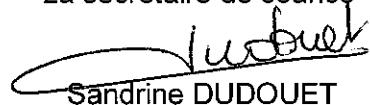
Intervention : Madame la maire souligne cette « tradition » et l'organisation du téléthon avec les partenaires associatifs, l'IME, le Pré de la Bataille, les entreprises.

Madame Dudouet précise que plus de **4 466 euros** ont été récoltés.

Information diverses :

- Madame la Maire remercie le Comité des fêtes, les habitants, les artisans, les élus et les services pour les belles festivités de Noël.
- vœux aux corps constitués le jeudi 15 janvier
- 568 personnes participantes au banquet et 600 colis ont été distribués. Madame Dudouet remercie les membres du Conseil d'administration du CCAS, les bénévoles de Coup de Pouce et les agents du CCAS.

La secrétaire de séance



DUDOUET

Sandrine DUDOUET

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT CLOS
LA SÉANCE EST LEVÉE A 20h40**